



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 4 mars 2022

SOLIDARITÉ AVEC L'UKRAINE / ENTREPRISES : DONS ET POINTS DE CONTACTS

1. Vous êtes une entreprise et vous souhaitez faire une contribution de solidarité à l'Ukraine ?

Dans le cadre de la mobilisation pour les populations d'Ukraine victimes du conflit, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères vient d'activer le fonds de concours pour les entreprises, complémentaire du fonds de concours destiné aux collectivités locales (communiqué de presse disponible sur le lien <https://www.moselle.gouv.fr/Publications/Espace-presse/Communiqués-de-presse/Communiqués-de-presse-2022/Mars/CP-Les-collectivités-territoriales-peuvent-repondre-aux-besoins-du-peuple-ukrainien-via-le-fonds-d-action-extérieure-des-collectivités-territoriales-FACECO>).

Ce mécanisme permet à toutes les entreprises qui le souhaitent, de contribuer financièrement aux actions d'urgence coordonnées par le centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Ces contributions permettent de financer l'achat et l'envoi des biens humanitaires d'urgence adaptés aux besoins prioritaires des victimes du conflit.

Passer par le fonds de concours entreprises permet de :

- garantir que la gestion de vos fonds sera confiée à des agents de l'État experts dans l'aide humanitaire d'urgence
- s'assurer que les fonds seront utilisés avec pertinence
- veiller à la traçabilité des fonds versés
- offrir une visibilité pour les entreprises donatrices

Mode d'emploi pour les entreprises souhaitant participer au fonds de concours :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-humanitaire-d-urgence/aide-humanitaire-a-l-ukraine/article/fonds-de-concours-entreprises-appel-d-urgence-pour-les-populations-victimes>

2. Points de contacts dédiés aux entreprises affectées par le conflit en Ukraine

Soucieux des conséquences économiques sur les entreprises françaises, le ministère de l'Économie des Finances et de la Relance se tient à leur disposition pour les informer et répondre à leurs préoccupations.

→ Deux contacts sont mis en place à destination des entreprises ayant des activités avec la Russie :

- Le ministère de l'Économie des Finances et de la Relance a mis en place un guichet unique pour accompagner les entreprises en difficultés. Les entreprises concernées peuvent écrire à l'adresse suivante : sanctions-russie@dgtresor.gouv.fr
- Le Medef a mis en place une adresse e-mail d'information complémentaire à l'attention des entreprises en recherche d'orientation : information-russie@medef.fr

→ Le ministère de l'Économie des Finances et de la Relance élargit son dispositif pour accompagner les entreprises françaises touchées par les conséquences du conflit en Ukraine. Plusieurs points de contacts ont été établis à destination des entreprises et en fonction des problématiques rencontrées :

- Sur les **sanctions mises en place** : sanctions-russie@dgtresor.gouv.fr
- Sur les **modalités de paiement avec des entités russes** : sanctions-russie@dgtresor.gouv.fr
- Sur les **tensions liées à l'approvisionnement** : tensions-approvisionnements.russie@finances.gouv.fr
- Sur les **biens à double usage** : doublusage-sanctions.russie@finances.gouv.fr
- Sur le **prix de l'énergie et les relations avec son fournisseur énergétique** : les tensions sur les prix de l'énergie pourraient s'accroître en fonction de l'évolution de la situation. En cas de litige ou défaillance du fournisseur, toutes les informations se trouvent sur <https://www.energie-info.fr/pro/>
- Sur le **renforcement de la vigilance cyber** : les entreprises sont invitées à faire preuve d'une vigilance accrue, les informations et conseils en matière de cybersécurité sont disponibles sur le site de l'Agence nationale de la sécurité et des systèmes d'information (ANSSI). En cas d'incident un point de contact est disponible sans interruption : cert-fr.cossi@ssi.gouv.fr

→ Pour les **PME/ETI**, le ministère recommande également de se rapprocher des commissaires aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises (CRP). La liste est disponible sur le lien :

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/industrie-politique-industrielle/commissaires-aux-restructurations-et-prevention-des-difficultes-des>

Les liens vers tous les points de contact sont accessibles sur le site de la direction générale des entreprises du ministère :

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/crise-ukrainienne-impact-sur-les-activites-economiques>

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

Carla Morel : 06 26 18 61 52

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle